

Code postal : Commune :
Tél. : Adresse mail :

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

Nom et prénom :
Tél. :

NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE

REHABILITATION DE L'EXISTANT

REALISATION DU PROJET

Nom et adresse du concepteur du projet :

Tél. :

Nom et adresse de l'installateur prévu :

Tél. :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de pièces principales : Nombre d'occupants :

Résidence : principale secondaire autre : Bâtiment agricole

PIECES A FOURNIR PAR LE PETITIONNAIRE
ETUDES ET PLANS

INFORMATIONS GENERALES

Un plan de situation de la parcelle au 1/25000^{ème}

Un plan du logement au 1/200^{ème}

Une photocopie du cadastre

Une photocopie du certificat d'urbanisme

INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif au 1/500^{ème}
(cf. ci-dessous)

Un plan de coupe de la filière et de l'habitation (constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage).

L'étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :

Une étude de sol pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte :

Sondages à la tarière,

Test(s) de perméabilité,

Tranchée ou horizon pédologique

Une étude des contraintes de la parcelle (superficie disponible, pente, ...)

Description et dimensionnement de la filière (collecte, pré traitement, traitement, évacuation)

Le présent formulaire dûment complété

(1)- PLAN DE MASSE DU DISPOSITIF AU 1/500^{EME}

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ L'habitation▪ Les constructions voisines▪ Le pré-traitement (fosses toutes eaux, ...) et la ventilation associée▪ Le cas échéant les rejets d'eaux traitées▪ Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasse, allées ...)▪ Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle | <ul style="list-style-type: none">▪ La sortie des eaux usées de l'habitation▪ Les bâtiments annexes (garage, piscine ...)▪ Le traitement (épandage, filtre ...)▪ Les arbres et arbustes, haies, jardin potager▪ Les voies de passage de véhicules▪ Le système d'évacuation des eaux de pluie▪ Les cours d'eau, fossés et mares |
|--|--|

Utiliser les résultats de l'étude de définition de la filière pour remplir ce formulaire :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

TERRAIN

- Superficie totale de la parcelle : m²
- Superficie disponible pour l'épandage : m²
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? OUI NON
- Présence d'un puits ou forage d'eau sur le terrain ? OUI NON
Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement prévu : m
- Pente du terrain pour les ouvrages d'assainissement :
 Faible < 5 % moyenne entre 5 et 10 % forte > 10 %

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- Rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
- Infiltration sur la parcelle, puisard
- Rétention (cuve, mare,)
- autre, préciser :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.

DEFINITION DE LA FILIERE

- Est-il prévu un poste de relevage ? OUI NON

LE DISPOSITIF DE PRE-TRAITEMENT DES EAUX

- Eaux ménagères et eaux vannes (wc) sont-elles prétraitées séparément ? OUI NON
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : m³
- Ou volume de l'installation biologique : m³
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) :
- Fosse : une ventilation est-elle prévue ? OUI NON
- Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? OUI NON
- Est-il prévu un pré-filtre à la fosse ? OUI NON Si oui, volume : litres
- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? OUI NON
Si oui, volume : litres
- Est-il prévu un bac à graisse ? OUI NON Si oui, volume : litres
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? OUI NON
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? OUI NON

LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

- Tranchées d'épandage à faible profondeur
- Filtre à sable drainé à flux vertical
- Filtre à sable non drainé à flux vertical
- Lit d'épandage
- Tertre d'infiltration
- Dispositif agréé
Marque :
Dénomination commerciale :
N° d'agrément :
Capacité de traitement (EH) :

➤ Si tranchées d'épandage :
- nombre de tranchées : longueur d'une tranchée : m

➤ Si autre système :
- longueur : m largeur : m surface : m²

Distance minimale : - par rapport à l'habitation : m
- par rapport à la limite de parcelle : m
- par rapport aux arbres : m

L'EVACUATION DES EFFLUENTS (DISPOSITIFS DRAINES)

➤ Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration, ...) :

➤ Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) :
Si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ? OUI NON Si oui, la joindre à votre demande

➤ Rejet par puits d'infiltration :
Possédez-vous une dérogation communale ? OUI NON Si oui, la joindre à votre demande

Le propriétaire ne réalisera l'installation qu'après réception de l'**avis favorable** sur le projet.

Le propriétaire s'engage à rédiger une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.)** et de mise en place du système d'installation autonome sur sa propriété.

Cette D.I.C.T. sera adressée au **Service Public d'Assainissement Non Collectif** à l'adresse suivante :

*SUEZ Eau France – Région Grand Ouest – Agence Centre Val de Loire
213 rue du Christ – Amilly – BP. 220, 45202 Montargis Cedex France.*

Aucun ouvrage ne devra être remblayé avant le contrôle de conformité, la délivrance du certificat de conformité et l'autorisation de remblayer.

Le propriétaire certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à s'acquitter de la somme due (tarif indiqué sur le site internet de la Communauté des Communes du Val de Sully <https://valdesully.fr/assainissement-non-collectif>)

*Cette redevance correspond à la mission de **contrôle de conception de la filière ANC** (visa administratif du Permis de Construire) **La mission de contrôle de bonne exécution de chantier** sera réalisée au cours de la phase des travaux. Une redevance sera appliquée pour cette mission.*

Date et signature du propriétaire :

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE CONTROLE

AVIS FAVORABLE

AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES

AVIS DEFAVORABLE

COMMENTAIRES :

.....

.....

Visa du responsable du service en charge du contrôle :